



FSDIE

Critères de financement

Campus d'Albi – Service Vie étudiante

CENTRE UNIVERSITAIRE JEAN-FRANÇOIS CHAMPOLLION

Albi
Castres
Rodez

Contacts

Président Commission

FSDIE

Jérôme Cabot

05 63 48 19 70

jerome.cabot@univ-jfc.fr

Elyn Monatin

Lundi, Jeudi, Vendredi

Bâtiment P.Ambic

05 63 48 19 70

Mardi, Mercredi

Bâtiment Administratif

2nd étage

05 63 48 19 52

elyn.monatin@univ-jfc.fr

Campus d'Albi

www.univ-jfc.fr

Tél. 05 63 48 17 17

CRITERES DE FINANCEMENT ADOPTES LE 9 NOVEMBRE 2006

Critère n°1

Le projet doit être porté par une personne morale, c'est-à-dire une association spécifique, clairement identifiable et localisée au CUFR. Les associations présentant plusieurs projets sont invitées à les regrouper dans un seul dossier de demande de subvention.

Critère n°2

Le FSDIE finance des projets d'ordre culturel, artistique, sportif, citoyen, solidaire, à hauteur de 50% maximum du budget prévisionnel total. Le projet doit avoir un impact éducatif, un effet formateur dans son montage et dans sa réalisation. Le FSDIE n'a pas à financer des dépenses relevant de la compétence de l'Université, d'un Département ou d'une filière, telles que les sorties pédagogiques ou la communication autour des formations.

Critère n°3

Le cloisonnement disciplinaire hérité de l'époque où le campus regroupait les antennes des trois universités toulousaines, et matérialisé par les bâtiments pédagogiques, a encore la vie dure au CUFR. La commission se donne pour objectif d'œuvrer à dépasser cette sclérose passéiste. Par conséquent, un projet sollicitant le FSDIE doit s'efforcer de reposer sur une transversalité permettant à des étudiants de filières diverses de s'y associer comme acteurs si possible, ou à défaut comme public.

Critère n°4

Le projet doit présenter des retombées significatives pour la communauté universitaire intra muros, en termes d'implication et de visibilité (dynamisation de la vie universitaire, développement de la créativité et de l'engagement des étudiants, amélioration des conditions d'étude et de vie, rayonnement du CUFR, etc.).

Critère n°5

Le FSDIE représente l'argent public de la communauté universitaire, et il est donc naturel que ceux qui en bénéficient aient des comptes à rendre. L'action pour laquelle a été demandé un financement FSDIE doit donc faire l'objet après coup d'un rendu sous deux formes : un bref rapport et un état du budget réel, communiqués à la commission ; et un rendu public (expos, film, mini-journal) quand l'événement s'est déroulé hors les murs de Champollion. Quand l'action est ponctuelle et la somme importante (supérieure à 1500 €), la commission se réserve le droit de conditionner le versement du dernier quart de la somme octroyée à la remise de ces rendus. Le festival du campus, en fin d'année universitaire, constitue un moment privilégié pour la visibilité des projets accomplis et la vitrine idéale auprès de tous les étudiants pour l'incitation à en faire autant.

Critère n°6

Le projet doit être défendu par une personne physique, c'est-à-dire un étudiant porteur, devant la commission.